tgs FRANCE

VOUS INFORME QUE CE DOCUMENT FAIT L'OBJET D'UNE PROCEDURE DE

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Le présent document est établi en un (1) exemplaire original signé par voie électronique par chacune des parties, qui ont consenti à l'utilisation de ce procédé et reconnu comme totalement valable ledit procédé de signature.

La version numérique de ce document a une valeur juridique probante complète,
sa re-matérialisation sur papier n'est pas nécessaire.

La signature électronique vaut signature de **toutes les pages** et en conséquence
remplace le **paraphe** de chacune des pages.

Les Parties reconnaissent que le procédé technique de signature électronique mis en œuvre permet de garantir et constituer la preuve de (i) l'identification du signataire du document, (ii) la préservation de l'intégrité de son contenu. Les Parties renoncent expressément à contester la recevabilité, la validité et la force probante de la signature électronique du présent document.

Les Parties conviennent que l'acte signé ce jour (i) constituera l'original dudit acte (ii) constituera une preuve par écrit, au sens des articles 1364 et suivants du Code civil, pouvant être valablement opposée aux Parties (iii) sera susceptible d'être produit en justice en cas de litige.

Les Parties reconnaissent enfin que le présent document signé par voie électronique sera le cas échéant admis comme original devant les tribunaux et fera la preuve des contenus qu'il contient, preuve recevable, valable et opposable entre les Parties, de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante qu'un document qui revêt une signature manuscrite, conformément aux articles 1356, 1366 à 1368 du Code civil.

Les signataires ci-dessous ont signé numériquement :



Signé le 31-03-2026
par ANTONY BESNARD

ABF

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 2 000 euros
Siège social : ZA les Essards, 61100 ST GEORGES DES GROSEILLERS
914 246 061 RCS ALENCON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 MARS 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à 5 517,72 euros de la manière suivante :

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 7 362,09 euros.

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
Le Président

tgs FRANCE

VOUS INFORME QUE CE DOCUMENT FAIT L'OBJET D'UNE PROCEDURE DE

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Le présent document est établi en un (1) exemplaire original signé par voie électronique par chacune des parties, qui ont consenti à l'utilisation de ce procédé et reconnu comme totalement valable ledit procédé de signature.

La version numérique de ce document a une valeur juridique probante complète,
sa re-matérialisation sur papier n'est pas nécessaire.

La signature électronique vaut signature de **toutes les pages** et en conséquence
remplace le **paraphe** de chacune des pages.

Les Parties reconnaissent que le procédé technique de signature électronique mis en œuvre permet de garantir et constituer la preuve de (i) l'identification du signataire du document, (ii) la préservation de l'intégrité de son contenu. Les Parties renoncent expressément à contester la recevabilité, la validité et la force probante de la signature électronique du présent document.

Les Parties conviennent que l'acte signé ce jour (i) constituera l'original dudit acte (ii) constituera une preuve par écrit, au sens des articles 1364 et suivants du Code civil, pouvant être valablement opposée aux Parties (iii) sera susceptible d'être produit en justice en cas de litige.

Les Parties reconnaissent enfin que le présent document signé par voie électronique sera le cas échéant admis comme original devant les tribunaux et fera la preuve des contenus qu'il contient, preuve recevable, valable et opposable entre les Parties, de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante qu'un document qui revêt une signature manuscrite, conformément aux articles 1356, 1366 à 1368 du Code civil.

Les signataires ci-dessous ont signé numériquement :



Signé le 31-03-2026
par ANTONY BESNARD

Document signé électroniquement

S.A.S.U. ABF

ZA LES ESSARDS

61100 ST GEORGES DES GROSEILLERS

HOLDING

COMPTES ANNUELS
30/09/2025

tgs FRANCE

EXPERTISE COMPTABLE

1 rue des Essards
61100 ST GEORGES DES GROSEILLERS
02 33 66 91 49
flers@tgs-france.fr

www.tgs-france.fr

Bilan Actif

		30/09/2025		30/09/2024
	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions brevets droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques,mat. et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.				
Autres participations	54 000,00		54 000,00	54 000,00
Créances rattachées à des participations	1 500,00		1 500,00	1 500,00
Autres titres immobilisés	15,30		15,30	15,30
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)	**55 515,30**		**55 515,30**	**55 515,30**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Capital souscrit appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	1 017,62		1 017,62	
Charges constatées d'avance				
TOTAL (III)	**1 017,62**		**1 017,62**	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	**56 532,92**		**56 532,92**	**55 515,30**
(1) dont droit au bail				
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			1 500,00	1 500,00
(3) dont créances à plus d'un an				

ACTIF IMMOBILISE

ACTIF CIRCULANT

COMPTES DE REGULARISATION

Bilan Passif

		30/09/2025	30/09/2024
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	2 000,00	2 000,00
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	200,00	
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 844,37	
	Report à nouveau		(1 934,81)
	Résultat de l'exercice	**5 517,72**	**3 979,18**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**9 562,09**	**4 044,37**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	28 362,91	37 587,64
	Emprunts et dettes financières divers (3)	18 518,78	13 838,78
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89,14	44,51
	Dettes fiscales et sociales		
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**46 970,83**	**51 470,93**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**56 532,92**	**55 515,30**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	5 517,72	3 979,18
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	25 525,54	23 108,02
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		2 419,40
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

			30/09/2025	30/09/2024
	France	Hors France	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises				
Production vendue (Biens)				
Production vendue (Services et Travaux)				
Montant net du chiffre d'affaires				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
Autres produits				
Total des produits d'exploitation (1)				
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières et autres approvisionnements				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes			1 400,14	1 311,95
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales du personnel				
Cotisations personnelles de l'exploitant				
Dotations aux amortissements :				
- sur immobilisations				
- charges d'exploitation à répartir				
Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations				
- sur actif circulant				
Dotations aux provisions				
Autres charges				
Total des charges d'exploitation (2)			**1 400,14**	**1 311,95**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**(1 400,14)**	**(1 311,95)**

Compte de Résultat 2/2

		30/09/2025	30/09/2024
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(1 400,14)**	**(1 311,95)**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	7 500,00	6 000,00
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	0,49	0,49
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**7 500,49**	**6 000,49**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	582,63	709,36
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	**582,63**	**709,36**
	RESULTAT FINANCIER	**6 917,86**	**5 291,13**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**5 517,72**	**3 979,18**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		
	PARTICIPATION DES SALARIES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES		
	TOTAL DES PRODUITS	**7 500,49**	**6 000,49**
	TOTAL DES CHARGES	**1 982,77**	**2 021,31**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**5 517,72**	**3 979,18**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE COMPTABLE

Annexe

♦ INTRODUCTION

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **56 533** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **7 500** euros et un total **charges** de **1 983** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **5 518** euros.

L'exercice considéré débute le **01/10/2024** et finit le **30/09/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels.

♦ FAITS CARACTERISTIQUES

♦ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en respectant les principes généraux suivants :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité
- Régularité, sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la méthode des coûts historiques.

Les modes et méthodes d'évaluations spécifiques à divers postes des comptes annuels sont décrits ci-après.

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au Plan comptable général homologué par l'arrêté du 26 décembre 2016.

Valeurs Immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et selon les options figurant sous le tableau « Etat de l'actif immobilisé ». Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.
L'amortissement économique a été calculé selon les modalités spécifiées pour chacune des catégories sous le tableau « Etat des amortissements ».

Annexe

En cas d'utilisation de mode ou durée différent sur le plan fiscal, le complément de dotations est porté en amortissement dérogatoire.

Les éléments de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été converties et comptabilisées sur la base du dernier cours du change précédant la date de clôture de l'exercice.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les charges d'achat mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.